



**PROCÈS VERBAL  
Conseil Municipal  
Séance du 24 Novembre  
2025**

Date de convocation : 18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

**Présents** : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, HERMAN Eliane, JOUANY Dorothee, KUBLER Danielle, LABARBE Julie, LE BIGOT Christophe, LUCBERNET Julien, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, SONNEVILLE Jean-Luc

**Absents excusés** : LAMOTHE Marie-Christine (pouvoir donné à MALLET Pierre), PRINCE Jean-François (pouvoir donné à MASSAROTTO Philippe), VLAMINCK Alexia (pouvoir donné à KUBLER Danielle)

Secrétaire de séance : DUPRAT Sandra

**Ordre du jour**

- Approbation du précédent procès-verbal
- Vente du terrain « Avenue de l'Armagnac » – **Approuvé à l'unanimité**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale créés par les entreprises éligibles situées dans une zone France ruralités revitalisation (FRR) conformément à l'article 44 quindecies A - Complément à la délibération n°23\_2025 - **Approuvé à l'unanimité**
- Questions diverses

Monsieur LE BIGOT demande aux membres du Conseil municipal de lui faire part de leurs observations concernant le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025. Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté définitivement.

**N°01 : Délibération 25\_2025 : Vente du terrain « Avenue de l'Armagnac »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

**Vu** l'évaluation du Service des Domaines en date du 3 novembre 2025,

**Vu** la délibération n°20\_2024 en date du 10 avril 2024, relative à la cession du même bien à la Société JPL INGENIERIE, Groupe B2i,

**Considérant** que cette société ne souhaite plus acheter le bien,

**Considérant** que la Société SGE d'Anglet a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une partie (environ 30000 m<sup>2</sup>) du terrain nu appartenant à la commune, cadastré section AA n° 90p, afin d'y établir un projet de 36 logements ;

**Considérant** que le prix proposé, soit 850 000 € net vendeur, est conforme à l'évaluation réalisée par le Service des Domaines ;

**Considérant** l'intérêt économique de cette cession pour la Commune,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 : Décide** de vendre à la Société SGE d'Anglet un terrain communal nu d'une superficie d'environ 30000 m<sup>2</sup>, cadastré section AA n°90p, situé Avenue de l'Armagnac à Benquet, pour un montant de 850 000 € net vendeur.

**Article 2 : Précise** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°20\_2024 en date du 10 avril 2024.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et toutes pièces afférentes.

**N°02 : Délibération 26\_2025 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale créés par les entreprises éligibles situées dans une zone France ruralités revitalisation (FRR) conformément à l'article 44 quindecies A - Complément à la délibération n°23\_2025**

**Rapporteur :** Mme Kubler

Par délibération n°23\_2025 du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal a instauré une exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les entreprises éligibles qui s'installent à compter de 2025 en zone FRR.

Afin de compléter cette délibération et de préciser l'ensemble des conditions applicables à cette exonération, il convient, par la présente délibération complémentaire, de déterminer la durée de l'exonération de TFPB en zone FRR, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Impôts.

**Ayant entendu son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**Vu** le Code Général des Impôts et les dispositions de l'article 1383K,

**Vu** Le IV de l'article 99 de la loi de finances pour 2025 qui prévoit que les communes, auparavant situées en ZRR et n'ayant pas été classées FRR (socle) au 1er juillet 2024, peuvent bénéficier des effets de ce nouveau zonage.

**Vu** la délibération n°23\_2025 en date du 23 septembre 2025,

**Complète** la délibération n°23\_2025 du 23 septembre 2025 sans l'abroger,

**Fixe** la durée de l'exonération à 5 ans,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme KUBLER informe l'assemblée que la Salle des Granges du Marquis a été aménagée par le CCAS avec de la vaisselle pour 50 couverts, un lave vaisselle, une étuve, des tables, un réfrigérateur... La salle a une capacité de 100 personnes mais un coin « salon avec TV » a été installé lors de la canicule et est resté. Cette salle est actuellement louée uniquement aux Benquetois et uniquement le midi au prix de 90 € la journée.

Une nouvelle convention sera réalisée avec le nettoyage supplémentaire des cuisines (éponges spéciales pour plaque vitro, centrale à utiliser pour les sols...)

Il est envisagé de modifier les tarifs de location, en ajoutant la location de vaisselle pour un montant de 30 €. Par ailleurs, la location de la salle resterait possible uniquement en journée, avec une réévaluation des conditions en fonction des demandes.

Un projet de délibération sera proposé lors du prochain conseil municipal.

- Mme JOUANY signale avoir reçu des remerciements lors de la canicule pour la mise à disposition des salles climatisées.

- M. BICHAUD fait le point concernant l'école :

\* 174 élèves à la rentrée 2025 de septembre, 177 à ce jour.

\* Lors du Conseil d'école du 13 octobre 2025, Mme LEROUX a annoncé cesser ses fonctions de directrice, tout en restant enseignante dans l'établissement. Ainsi, deux nouvelles directrices ont été nommées, Mme GALLAIS et Mme TEXIER, la signature étant officiellement attribuée à Mme GALLAIS.

\* Rentrée 2026-2027 : 20 élèves devraient être inscrits en Petite Section, évitant ainsi la fermeture de classe.

\* Voyage scolaire des CM1/CM2 : comme tous les 2 ans, un projet est prévu en 2026 avec 44 élèves. Il s'agira d'une sortie Voile à Biscarrosse mi-juin, pour un budget de 13 000€. L'agglomération participera à hauteur de 2 000 €. Pour Benquet, une subvention correspondant à 35€ par participant pourrait être incluse dans le budget 2026 de la commune. Si une famille a un problème de financement, l'école pourra lui proposer un échelonnement de sa participation.

\* M. BICHAUD signale des problèmes de chauffage dans la classe la plus éloignée de la chaufferie. Il fait froid, environ 15 degrés le matin. Cela a été signalé auprès de Mont de Marsan Agglomération qui doit s'occuper du problème.

- Mme COMPAGNET informe l'assemblée que le bulletin communal est en grande partie monté.

Le dernier article en attente est celui du marché de Noël qui aura lieu le 29/11/2025.

A ce propos, il y aura 7 producteurs sur l'esplanade et 14 stands d'artisans sous le chapiteau loué pour l'occasion.

A côté du court de tennis, auront lieu les animations (repli sous le grand chapiteau en cas d'intempéries).

Un traineau de 2,50 m a été offert par CCZ TOIT, entreprise benquetoise, à la commune.

L'atelier couture a fabriqué 54 foulards qui seront distribués gratuitement aux exposants.

L'installation des tables sous le chapiteau sera effectuée la veille.  
L'arrivée des producteurs est prévue à partir de 8h.  
Le sapin de Noël en matériaux de récupération, qui avait été utilisé il y a quelques années, a été repris et amélioré.

- Téléthon : une animation aura lieu le samedi 6 décembre à 20h au Foyer municipal, avec « Les Voix des Troup'Adours » de Bas-Mauco. Un entracte avec collation et buvette sera proposé. Participation libre, au profit du Téléthon.

- Repas de Noël des Aînés : il aura lieu le 14 décembre, avec le traiteur Mathieu Perin. Sept conseillers municipaux informeront être disponibles pour aider au service. La table sera mise en place le samedi matin.

- Accès PMR au chapiteau : suite à une demande de Benquet Animation, il serait nécessaire de stabiliser le chemin d'accès pour améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite. De plus, le chemin pourrait également être utilisé pour le cross de l'école.

- Chauffage du Foyer municipal : l'installation date d'une quinzaine d'années. Pour réparer la panne d'une partie du matériel (1 groupe extérieur et 2 unités intérieures), des devis ont été établis :

- ABL : 6 629.04€ € pour une réparation, 14 918.20 € pour un remplacement à neuf
- Blans Energies : 13 149.20 € (neuf)

Les entreprises assurent que le matériel pourrait être réutilisé en cas de rénovation future du bâtiment. Sous réserve que les crédits disponibles au budget permettent de valider cette dépense, l'entreprise Blans pourrait intervenir avant la fin de l'année.

- Maison de Santé Rurale : suite au départ du Dr MONTRIEUL au 1<sup>er</sup> novembre 2025, se pose la question du paiement de sa part de loyer de 350 €. Par courrier, le Dr LE VAN GONG demande au Conseil municipal la suspension de cette somme, en l'absence de remplaçant. Par ailleurs, dans un contexte de relations tendues au sein de la SCM Benquet Santé, le Dr LE VAN GONG a annoncé sa démission à compter du 2 avril 2026.

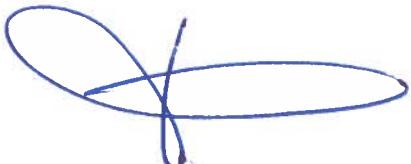
Monsieur le Maire prendra contact avec le nouveau président de la SCM, M. Anthony DEVAUX, afin d'obtenir un courrier argumenté concernant la demande de suspension de loyer.

- Pôle Domicile du Marsan : dans le cadre de la création du SAD mixte (Service Autonomie à Domicile), fusion au 1er janvier 2026 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), le CIAS du Marsan a envoyé une lettre d'engagement de partenariat entre la commune de Benquet et le Pôle Domicile du CIAS. Monsieur le Maire signera la lettre d'engagement.

- Marché des Producteurs de Pays : Mme JOUANY rappelle que la buvette est gérée par l'association des Roitelets depuis trois ans. Avec une fréquentation variable, un investissement conséquent et un bénéfice faible, se pose la question du maintien de cette manifestation. Elle invite à réfléchir à une formule différente, éventuellement à une autre période.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h38.

**Le Maire,**  
**Pierre MALLET**



**La secrétaire de séance,**  
**Sandra DUPRAT**

